



## Je viens d'avoir un enfant.

J'adapte mon prélèvement  
à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler,  
mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale, plus  
vite j'obtiens un taux adapté  
à ma nouvelle situation.

LA NAISSANCE

DE MON ENFANT

## Pour cela, j'ai besoin de :

- mes revenus de l'année dernière, si je ne les ai pas encore déclarés.

## Comment je fais ?

- 1 Rendez-vous sur : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
« Votre espace particulier »
- 2 Gérer mon prélèvement à la source
- 3 Déclarer un changement
- 4 Choisissez « naissance »  
et n'oubliez pas d'ajouter  
votre nouvel enfant au nombre  
de personnes à charge

Vous pouvez aussi joindre votre centre des Finances publiques par téléphone ou vous rendre au guichet.

Retrouvez la DGFIP sur

